



D.2026.02.11.8.2.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Février 2026

8 – COMMUNICATION

8.2 – Convention de partenariat entre Tisséo Collectivités et la SPL du Metronum dans le cadre du Festival Rio Loco – Approbation et autorisation de signer la convention n° 2026-1003

L'an deux mille vingt-six, le onze février, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, Tisséo Collectivités, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X (chapitre 7)	X (M. Carles : chapitres 1-2-3-4-5-6-8)	
BRIAND Sacha	X (chapitre 7)	X (M. Jop : chapitres 1-2-3-4-5-6-8)	
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre		X (Mme Ochoa)	
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
GUYOT Philippe	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Monsieur le Président expose que, dans le cadre du Festival Rio Loco qui se tiendra du 10 au 14 juin 2026, il a été convenu d'établir un partenariat entre Tisséo Collectivités et la SPL du Métronum.

Il convient dès lors d'établir une convention fixant les modalités de mise en œuvre de ce partenariat ainsi que les engagements réciproques de chaque partie, listés ci-après :

Acteurs relevant de Tisséo :

- Prolonger les horaires des derniers départs du métro à 1h30 du matin la nuit du mercredi 10 au jeudi 11 juin ;
- Activer le ticket « Évènement » permettant ainsi de proposer 1 aller-retour au tarif préférentiel de 3€, disponible en version dématérialisée sur l'application Tisséo ainsi que sur les distributeurs automatiques de titres en stations et en agences Tisséo, du 10 au 14 juin 2026.
- Mettre à disposition quatre emplacements bus sur le parking de la gare de bus situé au Cours Dillon du 30 mai au 14 juin 2026 ; et informer les salariés ainsi que les chauffeurs de bus des lignes en relation avec la gare de bus du cours Dillon, de la mise en place par les organisateurs du festival, d'un système de filtrage et de fermeture.
- Participer à la visibilité du festival via :
 - le relai, sur 2 périodes de 14 jours, du visuel de la manifestation sur les écrans présents à bord des bus Linéo, sur les quais métro ainsi que sur les quais et dans les cabines du téléphérique ;
 - la diffusion, sur 2 périodes de 14 jours, d'une annonce sonore de promotion du festival et de ses accès en transports en commun dans les stations des lignes A et B de métro.
 - la mise en ligne, sur tisseo.fr, du visuel du festival et d'une page dédiée qui valorisera les accès en transports en commun ainsi que la publication de posts sur les réseaux sociaux @Tisseo.Official.
 - la diffusion d'une playlist spécial festival sur une période de 14 jours précédant et incluant les dates du festival.
- Fournir tous les éléments de communication pour les supports mis à disposition dans le cadre du festival (insertions dossier de presse et programme, vidéo 30 secondes, logos, ...).

Valorisation : 20.000,00 € H.T.

Actions relevant de la SPL du Métronum

- Assurer la visibilité de Tisséo Collectivités sur l'ensemble des documents de communication liés la manifestation :
 - **Presse et Edition :**
 - logo en bandeau inférieur 1er rang,
 - logo ensemble insertions presse,
 - pleine page dossier de presse,
 - logo en 4e de couverture programme officiel

- promouvoir le bouquet de solutions Tisséo qui permet de desservir le festival et encourager les festivaliers à venir à l'événement avec Tisséo :
 - valoriser les horaires des derniers départs métro,
 - les lignes de transports en commun desservant le site,
 - le service de covoiturage Covoitéo opéré par Karos (prestataire de Tisséo),
 - le service VélôToulouse.
- **Digital :**
 - logo sur page partenaires avec lien de renvoi
 - encart texte sur carrousel bas défilant page partenaires
 - 2 publications sur chaque réseau social du festival pour promouvoir le bouquet de solutions Tisséo qui permet de desservir le festival et encourager les festivaliers à venir à l'événement avec Tisséo :
 - valoriser les horaires des derniers départs métro
 - les lignes de transports en commun desservant le site,
 - le service de covoiturage Covoitéo opéré par Karos (prestataire de Tisséo),
 - le service VélôToulouse.
 - relai d'une opération sur chaque réseau social du festival
- **Prairie des Filtres :**
 - spot de 30s sur l'ensemble des écrans du festival
 - visibilité supplémentaire dans l'espace professionnel
- Concevoir les supports de communication à diffuser par Tisséo Collectivités du pack communication partenariat (visuels pour écrans + annonce métro + playlist) et les transmettre dans les délais conformément à la procédure transmise.
- Mettre à disposition de la billetterie :
 - 130 pass un jour par date
 - 30 pass 5 jours.
 - 15 accès à l'espace pro le soir de l'inauguration (1 repas offert + 1 boisson offerte par personnes)
 - 24 accès VIP à répartir sur les 4 autres soirs (1 repas offert + 1 boisson offerte par personne)
 - 1 visite des backstages du festival pour 20 personnes.
- Une offre préférentielle sur la Billetterie :
 - option d'achat tarif partenaire (50 places)
 - droit prioritaire d'achat
 - tarif CSE partenaire.

A la salle des musiques actuelles du Métronum :

- Privatisation :
 - 1/2 journée d'étude en Music Box pour 50 personnes (hors frais de bouche et technique)
 - Tarif partenaire sur la location des espaces
 - Droit prioritaire de réservation des espaces

- Billetterie :
 - 15 places à répartir sur les concerts en production interne
 - Option d'achat tarif partenaire (concerts en production interne)
 - Tarif CSE partenaire : 10% de remise sur le tarif public
 - Droit prioritaire d'achat

Valorisation : 19.675 € H.T.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser le Président à signer cette dernière.

*

* *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[M. Grass n'a pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec la SPL du Métronum.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES